



Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**ARRÊTÉ relatif à la recevabilité des candidatures
aux élections électroniques partielles des 29 et 30 avril 2025
des représentants des personnels et des étudiants
au conseil d'administration de l'école de droit de Toulouse**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 719-1 à L. 719-3 et D. 719-1 à D. 719-40,
Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en oeuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;
Vu l'arrêté du 11 juillet 2024 portant création de l'École de droit de Toulouse ;
Vu la décision cadre en date du 15 février 2023 du président de l'université relative aux élections par voie électronique à l'université Toulouse Capitole ;
Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 de la commission nationale de l'informatique et des libertés portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;
Vu la délibération du conseil d'administration en date du 11 mars 2025 portant composition du conseil d'administration de l'école de droit de Toulouse ;
Vu l'arrêté portant organisation des élections des représentants des personnels et étudiants au conseil de l'École de droit de Toulouse les 29 et 30 avril en date du 11 mars 2025,

ARRÊTE

Article 1

Les opérations électorales visant à élire les représentants des personnels et étudiants au conseil de l'École de droit de Toulouse auront lieu du mardi 29 avril 2025 à 9 heures au mercredi 30 avril 2025 à 17 heures.

Les candidatures annexées au présent arrêté sont déclarées recevables.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 16/04/2025

Le président de l'université,
Pour le Président, et par délégation
Le Directeur Général des Services
de l'Université Toulouse Capitole

Hugues KENFACK

ANNEXE

Candidatures par collège

Collège des professeurs et assimilés (A)

Liste Union et ouvertures, bâtir l'École de droit de Toulouse

POUMAREDE	Matthieu
BASSANO	Marie
BIOY	Xavier
JULLIAN	Nadège
BLANC	Didier
BORIES	Clémentine
KRAJESKI	Didier

Collège des autres enseignants-chercheurs, enseignants et assimilés (B)

Liste Union et ouvertures, bâtir l'École de droit de Toulouse

TORRICELLI-CHRIFI	Sarah
GOUT	Philippe
NI CHIOSAIN	Bairbre
GROSCLAUDE	Laurent
SUTRA	Romy
RANC	Sébastien
QAZBIR	Hanan

Liste Pour une École de droit forte

BLIN	Olivier
BOUIX	Caroline
JEAN	Séverin
MOUANES	Hiam
HAMDOUNI	Saïd
DEVILLE	Sophie

Collège des BIATSS

Liste L'administration en action

FOSTITSCHENKO Jennifer

LAVOIX Quentin

Liste L'École de l'avenir

HIMBERT Cyril

LASGOURGUES Sara

Collège des usagers – Licence

UNEF : pour une liste qui protège les étudiant.e.s et une école de droit progressiste !

Titulaire : REGIMBEAU Julien

Suppléante : CHANARD Anna-Livia

Corpo Arsenal : Parlons campus

Titulaire : NOTTIN Justine

Suppléant : LEPREUX Jules

Union étudiante

Titulaire : GOMAYEN Lee-Naï

Suppléant : EL BAHLAOUI Méziane

UNI, AFED, Université-Emploi, BU by night

Titulaire : SAINT-ALBIN Chloé

Suppléant : PEERS Aidan

Collège des usagers – Master

Corpo Arsenal : Parlons campus

Titulaire : WOLFF Élisa

Suppléant : DELGADO Alex

Union étudiante

Titulaire : YOUSOUF-HUARD Ismaël

Suppléante : JOLY Mélissa

Collège des usagers – Doctorat

Titulaire : CHAZELLE Alexandre

Suppléante : DESBOIS Yaëlle